

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 24 avril 2019 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix-Blanche

NOR : INTE1912373A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-9 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2018 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix-Blanche ;

Vu la demande de modification d'agrément du 7 février 2019, complétée le 20 février 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 17 septembre 2018 susvisé est complétée par les comités départementaux (CD) suivants :

CD	A - Secours aux personnes	A - Sauvetage aquatique	B - Soutien et accompagnement des populations victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes	C - Encadrement des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations	D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)	D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)	D - PAPS - sécurité de la pratique des activités aquatiques	D - DPS - PE à GE - sécurité de la pratique des activités aquatiques
CD 89					X	X		
CD 971					X	X	X	X

Art. 2. – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 avril 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjointe au sous-directeur
des services d'incendie
et des acteurs du secours*

C. BACHELIER